1 Répondre à de grands enjeux

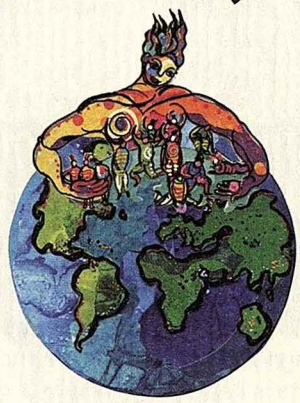

1/ Biodiversité et gouvernance : gérer la mégadiversité amazonienne

Le terme mégadiversité se réfère aux pays à très forte biodiversité, qui concentrent 70 % de la biodiversité de la planète. Ils sont au nombre de 12, dont 5 pays amazoniens. Une équipe internationale à laquelle appartient le Cirad travaille dans le cadre de l'Organisation du traité de coopération amazonienne sur le montage d'un programme régional d'aires protégées afin d'appuyer les objectifs des décideurs de la région : gérer l'espace amazonien dans sa diversité naturelle, économique, sociale et culturelle.

Longtemps mise en valeur par les Amérindiens, l'Amazonie subit une colonisation qui se traduit par l'apparition d'immenses arcs de déboisement et est menacée par le front pionnier agricole, l'exploitation minière et diverses occupations illégales. Les aires protégées répondent à des critères écologiques et ne prennent pas toujours en compte les activités humaines. La conservation est imposée sans négociation avec les populations locales.

Malgré une augmentation de plus de 30 % au cours des dix dernières années, l'UICN considère que les aires strictement protégées ne couvrent pas plus de 5 % de l'Amazonie. Les infrastructures de ces aires sont insuffisantes, un tiers connaissent des problèmes fonciers et moins d'un quart ont un plan de gestion. Il y a en moyenne un fonctionnaire pour 1 000 km² protégé, avec un budget d'un 0,5 $/km² /an. Dans plus de la moitié des parcs nationaux amazoniens vivent des communautés indigènes. Dans ces conditions, nombreux sont ceux qui remettent en cause l'efficacité de ces modalités de conservation de la biodiversité et pointent du doigt le manque de gouvernance locale.

Les responsables des aires protégées cherchent désormais à s'allier les acteurs locaux et à tester différentes formes de partage décentralisé des responsabilités. Développement du capital social local et production d'institutionnalité sont les nouveaux maîtres mots. Cette nouvelle approche pragmatique de la conservation de la biodiversité commence à porter ses fruits. Des méthodes de diagnostic de situation et de cartographie participative sont testées. Des ateliers sont réalisés afin de concilier les intérêts des populations locales avec ceux de conservation ou d'aménagement forestier, en vue d'aboutir à un plan concerté de gestion du territoire. Des répercussions apparaissent au niveau national et international, par exemple le corridor de protection du piedmont andin qui inclut un chapelet de parcs naturels et de territoires indigènes. Un cadre institutionnel est donné à cette nouvelle conception de conservation de la biodiversité et la place du débat amazonien dans les débats internationaux s'en trouve consolidée.

Le Brésil représente 70 % de l'Amazonie continentale et joue un rôle de premier plan dans l'amélioration des conditions de gouvernance en matière de conservation de la biodiversité amazonienne. Les initiatives passées dépendaient de fonds étrangers et du seul ministère de l'environnement. Peu d'efforts de recherche leur prêtaient appui. Les instruments de politique économique et de développement régional ne prenaient pas suffisamment en compte la dimension environnementale. Les politiques de promotion du développement durable ne dépassaient guère le stade expérimental. Fort de ces leçons, le nouveau ministère de l'intégration nationale coordonne les actions de 13 ministères afin que chacun prenne en compte la variable environnementale et que se créent des synergies positives. L'Amazonie se voit aussi dotée d'un Plan Amazonie durable (Pas) dans lequel elle est reconnue dans sa diversité naturelle, économique, sociale et culturelle. La création récente du parc national de Juruena, entre le Mato Grosso et l'Amazonas, immense zone de 30 millions d'hectares, est l'une des dernières étapes de ce combat pour la protection de la mégadiversité amazonienne.

L'antagonisme entre conservation et présence des populations humaines perd progressivement du terrain, même si l'augmentation des aires protégées n'est pas suffisante pour améliorer la conservation de la biodiversité. Certaines régions phyto-écologiques ne sont pas toutes représentées il faudrait pour cela créer 80 unités supplémentaires couvrant 68 millions d'hectares. Le nouveau Système national d'unités de conservation (Snuc) encourage aussi les mosaïques d'aires protégées. Dans toute l'Amazonie continentale, la réflexion va bon train pour trouver des modes de cogestion satisfaisants. La Colombie parle d'unités ethniques de conservation. Les indigènes équatoriens refusent de voir leurs terres assimilées à des parcs nationaux de peur d'en être dépossédés. Il est maintenant acquis que les aires protégées doivent s'inscrire dans le tissu économique local et régional et que les premiers bénéficiaires de leurs services environnementaux doivent être les populations locales. Ainsi, les expériences participatives de délimitation de nouvelles aires protégées, d'élaboration des plans de gestion et de négociation des contrats d'accès aux ressources se multiplient dans toute l'Amazonie.